

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SAINT-VINCENT-SUR-OUST**

Nombre de
membres :
en exercice 19
présents 15
votants 19

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215602392-20260922-20260708A-DE

L'an deux mille vingt-six,
Le 22 septembre à 19 heures 00,
le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire et publique, au
lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick Le Boterff, Maire.

Date de convocation : 15 septembre 2026.

Présents : Pierrick Le Boterff, Valérie Richard, Nicolas Simon, Thérèse Clément,
Denis Jannot, Mathilde Mainguet, Aiesha Greenfield, Delphine Ollivier, Aurélien Ride,
Jérémy Ryo, Mathilde Dumontet, Kevin Dedieu, Camille Rouxel, Loïck Jeannenot,
Manon Pelote.

Absents excusés : Mickaël Rio (Pouvoir Pierrick Le Boterff), Nicolas Roussel (Pouvoir
Nicolas Simon), Émilie Texier (Pouvoir Delphine Ollivier), Vincent Hallier (Pouvoir
Mathilde Mainguet).

Absents :

Secrétaire de séance : Mathilde Mainguet.

Délibération numéro : 20260708A

Objet : Travaux de réparations des cloches de l'église, devis Bodet.

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article L2122-1 du code de la commande publique.

Monsieur le Maire expose.

L'Église est un bâtiment communal entretenu par la commune. Cela comprend
entre autres les cloches de l'église avec tous les matériels électriques et électroniques.
Cette installation fait l'objet d'un contrat de maintenance avec une vérification
annuelle. Lors d'une dernière vérification, il a notamment été remarqué des usures et la
nécessité de travaux. Il s'agit du remplacement du tintement de la cloche du numéro 3
et d'une soudure bronze pour la cloche numéro 4. Il est préférable d'éviter des travaux
tardifs qui pourraient occasionner des coûts plus importants. La sécurité de l'édifice est
à préserver.

L'entreprise Bodet, qui s'occupe de la maintenance de l'installation a établi un
devis pour un montant de 9976€ hors taxes.

Le conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Adopte cette proposition de travaux et le devis Bodet d'un montant de
9976€ HT.

Cette décision du Conseil municipal sera exécutée par Monsieur le Maire en
vertu de l'article L 2122 - 21 du Code général des collectivités territoriales.

La secrétaire de séance
Mathilde Mainguet.

Pour copie conforme.
Le Maire,
Pierrick Le Boterff.

